

## Les forêts du Bassin du Congo

### Interview DE M. Roger FOTEU,

Ingénieur forestier, M. Roger Foteu est conseiller de la CEFDHAC et ancien conseiller technique du ministre de l'environnement et des forêts du Cameroun. Il est par ailleurs le Président de l'Association Forestière Francophone Internationale

**Objectif Terre :** Qu'est ce que la CEFDHAC et quels sont ses objectifs ?

**M. Roger Foteu :** La Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) ou processus de Brazzaville est née de la volonté de tous les partenaires forestiers de l'Afrique Centrale d'avoir un cadre de concertation pour échanger des idées qui peuvent servir de base de travail aux différents pays. La CEFDHAC regroupe autant les Etats et les partenaires au développement que la société civile, les ONG internationales et les opérateurs économiques.

L'objectif de la CEFDHAC c'est donc de mobiliser tous les partenaires forestiers. Vous savez que la forêt est un secteur multidisciplinaire qui fait intervenir plusieurs acteurs ayant parfois des intérêts contradictoires, de sorte que pour résoudre les problèmes qui se posent au niveau de l'Afrique Centrale, il faudrait absolument se retrouver autour d'une organisation comme la CEFDHAC. C'est fondamentale parce ce que en Afrique Centrale, on n'a pas toujours eu ce réflexe de travailler de façon participative. Etant donné que pendant longtemps la forêt demeurait source nationale appartenant à l'Etat, on a connu une situation où l'Etat est seul maître du jeu, mais avec l'évolution, on se rend compte, comme partout dans le monde, que la gestion de la forêt ne peut pas être l'exclusivité des pouvoirs publics.

**Objectif Terre :** Quels sont les enjeux des forêts du Bassin du Congo ? Quelle est la situation actuelle de ces forêts, dans la mesure où d'un côté, des ONG et des associations lancent des cris d'alarme pour ce qu'il appelle le pillage systématique des forêts du Bassin du Congo, alors que de l'autre, les gouvernements rassurent en énumérant les réformes juridiques et institutionnelles prises ?

**M. Roger Foteu :** La forêt du Bassin du Congo comme vous le savez, est le deuxième massif forestier tropical et humide au monde, qui est partagé par des pays qui ont presque la même histoire, les mêmes dépendances vis-vis des forêts et qui sont impliqués dans plusieurs processus de coopération sous-régionale, ce qui renforce la volonté de travailler ensemble sur cette question. Dans le Bassin du Congo, tous les pays ont de manière globale la même vision sur la gestion forestière. Vous savez que la forêt dans le bassin du Congo est d'abord une ressource nationale très importante au niveau de l'apport en terme de recettes ; c'est un secteur qui génère des ressources importantes en termes économique ou d'emploi. Pour cette raison, il faut bien exploiter la forêt. Mais cela ne signifie pas qu'on doit couper toute la forêt et laisser le désert. Comment concilier le développement et la conservation ? C'est là le débat. Il a un groupe d'Ong très conservateur en terme d'exploitation forestière. Ces ONG veulent qu'on exploite moins sans pour autant comprendre qu'on ne peut pas laisser la forêt en l'état ; la forêt doit être exploitée, c'est même dangereux de laisser une forêt primaire évoluer d'elle-même. Comment faire pour élever le niveau de vie de ces populations de façon qu'elles ne soient plus complètement dépendantes de ces forêts ? Il faudrait que l'homme qui vit en forêt ait un revenu qui lui permet de se détourner de l'exploitation. Les pouvoirs publics doivent satisfaire les besoins des populations en exploitant les ressources. Et il faut dire qu'il y a un effort des pouvoirs publics pour une gestion durable des ressources naturelles. Les législations actuelles dans le Bassin du Congo tendent à la conservation et il faut se féliciter de cela.

**Objectif Terre** : Est ce que les pays arrivent à appliquer ces législations ? Comment sont appliqués les règles et les principes de gestion durable des forêts ?

**M. Roger Foteu** : Je peux dire qu'en Afrique Centrale, il y a de très bonnes politiques forestières, des bons programmes d'action. Mais pour la mise en œuvre, il faut des ressources énormes ; c'est pour cela qu'il faut faire appel à nos partenaires au développement. La forêt du Bassin du Congo n'est pas uniquement utile aux peuples de l'Afrique Centrale, mais à toute la planète. Donc pour sa gestion durable, on ne peut pas seulement se limiter aux ressources aux pays du Bassin du Congo. Pour l'exploitation, il y a un effort à faire parce que l'exploitation se fait par des concessions attribuées aux opérateurs économiques et les populations. Notre rôle est d'éviter que les populations fassent ce qu'elles faisaient avant, mais prélèvent plutôt sagement les ressources de leur terroir.

**Objectif Terre** : Sur la gouvernance forestière en Afrique Centrale, on remarque qu'il y a un foisonnement d'organisations qui interviennent les forêts (OAB, COMIFAC, CEFDHAC...). Est ce qu'il n'y a pas cacophonie ? Comment se fait la collaboration ?

**M. Roger Foteu** : La collaboration est effective. Chaque organisme ou organisation a des missions précises et des spécificités : l'OAB défend le bois africain sur le marché international, la CEFDHAC mobilise les partenaires pour la gestion, l'ADIE collecte et diffuse les informations, la COMIFAC est l'instrument des Etats pour orienter et décider des politiques au niveau de la sous-région. La COMIFAC coordonne et fédère toutes les autres organisations.

**Objectif Terre** : Parlant des politiques internationales, faut-il aller vers des processus et des mécanismes plus contraignants ? Certains pensent qu'il faudrait évoluer vers une convention sur la forêt (comme la biodiversité ou les changements climatiques) ?

**M. Roger Foteu** : En tant que forestier une convention sur les forêts m'arrangerait. Mais, si à côté de celle-ci on ne met pas en place pas un mécanisme de financement, si cette convention n'est pas gérée de manière transparente, on risque d'aller vers un échec. Il ne faudrait pas qu'une convention soit une camisole de force qui ne tient pas compte des spécificités de chaque région, de chaque écosystème. Il faut financer la convention car elle va mettre sur pied un certain nombre de contraintes qui, à un certain niveau, peut avoir l'effet contraire.

**Objectif Terre** : Est ce qu'il ne faut pas par exemple mettre en place un système de compensation, qui serait un compromis entre la conservation et le développement permettant aux pays de compenser la réduction de l'activité forestière ?

**M. Roger Foteu** : Oui. Mais il faut que ce soit fait de façon transparente, pas de manière imposée et mais négociée entre les partenaires. Imaginez-vous quand vous apprivoiser 2000 000 hectares de forêts au nom de la conservation, il faut que les populations riveraines aient des compensations, d'autres moyens de survie. Mais c'est aussi complexe à mettre en oeuvre, car il faut s'entendre sur la valeur économique de la forêt. Il faut donc que ce soit souple, négocié sur une base consensuelle. Convention pour instaurer une discipline dans la gestion des forêts, je suis d'accord. Convention contraignante sans tenir compte de la réalité économique et sociale, on va vers l'échec. Les conventions doivent tenir compte de chaque éco-région, de chaque rapport entre la population et la forêt. Les relations populations et forêt en Afrique Centrale ne sont pas les mêmes qu'en Occident. Chez nous, il n'y a pas de séparation entre la population et les forêts. C'est leur milieu ou leur cadre de vie. Il existe par ailleurs d'autres pistes. Les principes-critères-indicateurs de la gestion durable des forêts, ce serait bien de les développer.

**Objectif Terre** : L'initiative du Bassin du Congo a été lancée il y a un an à Johannesburg lors du Sommet mondial sur le développement durable. Que pensez-vous de cette initiative ? Où en est-on ? Est-elle une initiative de trop ?

**M. Roger Foteu** : Nous voyons cette initiative comme un cercle de partenaires qui voudraient d'avantage se mettre en cohérence pour la gestion durable des forêts. Ce partenariat regroupe les pays partenaires bénéficiaires, les partenaires au développement, les organismes internationaux, les ONG internationales. L'objectif est de chercher et trouver les voies et les moyens pour appuyer les pays du Bassin de Congo pour un développement durable de leurs forêts. Il y a eu une première réunion de coordination en janvier 2003 à Paris. Tous les partenaires se réunissent pour clarifier leurs intentions et leurs objectifs. Par la suite, on s'est donné une certaine période pour se doter des instruments, notamment un plan d'action. D'ici peu, il y aura une deuxième réunion.

*Propos recueillis par François Ossama et Jocelyne Néron*